

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois décembre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Julie MARIEL-GODARD, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Joseph CHEVALLEREAU, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.  
Mesdames Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU.  
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

**N°29 : MARCHÉ D'ACQUISITION DE MATÉRIELS ET D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION POUR LA CUISINE CENTRALE – AVENANT N°1 AU LOT 2. (Rapporteur : Magali LOISEAU).**

Dans le cadre de la procédure adaptée, lancée le 9 juin 2022, relative à l'acquisition de matériels et d'équipements de restauration pour la cuisine centrale, en vue de la mutualisation avec le service scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le lot 2 « Matériels de restauration » a été attribué à FROID SERVICE – 85430 AUBIGNY LES CLOUZEUX. Le marché a été notifié le 15 septembre 2022, pour un montant de 111 000 € HT.

Il ressort toutefois des échanges entre les équipes, postérieurs à la notification et relatifs à l'installation des matériels de restauration sollicités dans le cadre de la consultation, que les besoins en matériels de restauration ont été revus sur la Claire Fontaine (UPAD), pour lequel un four de remise en température à 5 niveaux est suffisant, à la place du modèle à 10 niveaux initialement prévu.

Il en ressort que le montant de l'acte d'engagement, fixant initialement un montant total de 111 000 € HT, doit être modifié par avenant pour tenir compte du remplacement de matériel mentionné ci-dessus, soit un nouveau montant total de **110 917,18 € HT**.

Vu le Code de la Commande Publique,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'ad

- approuver l'avenant n°1 au lot 2 du marché d'acquisition de restauration pour la cuisine centrale, tel que décrit ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/12/22  
Publié électroniquement le : 15/12/22

Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

**Jean-Marie GRIMAUD,**  
Secrétaire de séance.

